



Soutien municipal

Régie développement du milieu
Division art et patrimoine



Plan du document

- Présentation de la Division art et patrimoine
- Régie développement du milieu : responsabilités et mandats
- Acteurs du milieu du loisir culturel actif
- Définition du loisir culturel actif
- Qu'est-ce qui n'est pas du loisir culturel actif ?
- Définition du statut professionnel de l'artiste selon la loi
- Schéma des interrelations entre les acteurs du loisir culturel
- Légende des acteurs du loisir culturel
- Politique d'admissibilité au soutien municipal
- Répondant municipal
- Programme de soutien au fonctionnement
- Ressources en ligne
- Nous joindre

Division art et patrimoine

La Division art et patrimoine (DAP) est guidée par les grands principes de la Vision stratégique Laval 2035 : [urbaine de nature](#), la [Politique culturelle de la Ville de Laval](#) et le [Plan de développement culturel de la région de Laval 2019-2023](#).

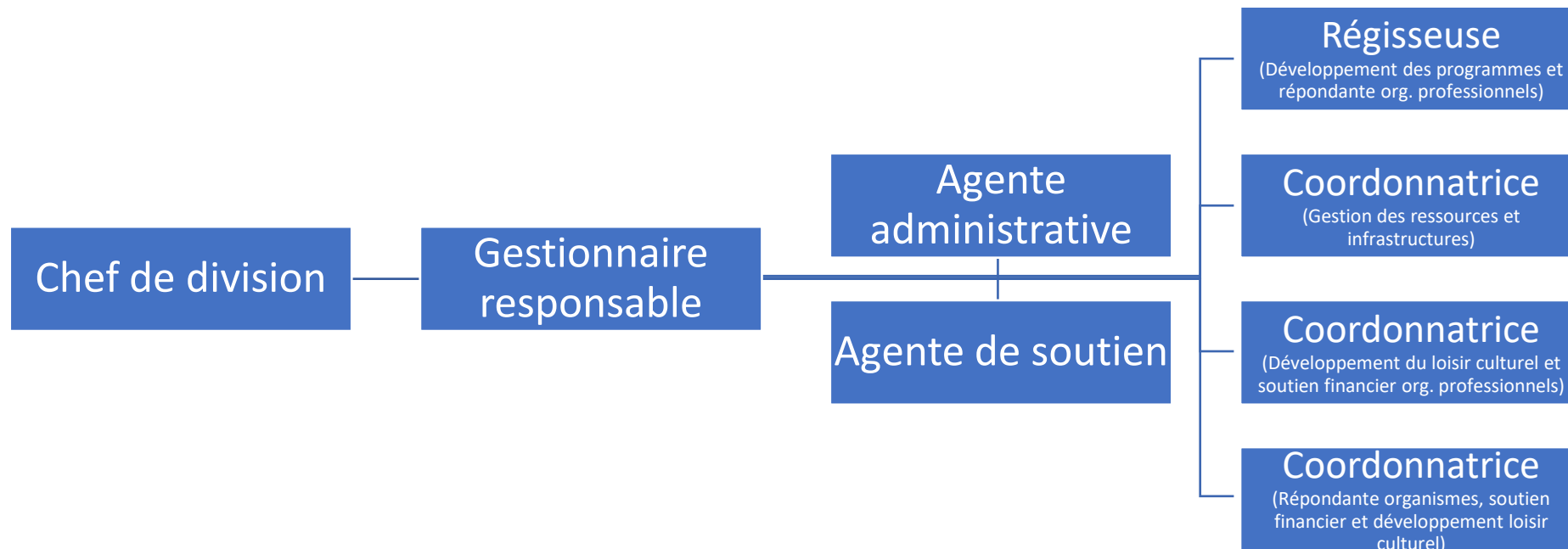
Maître d'œuvre du développement culturel sur son territoire, la Ville de Laval souligne la nécessité de travailler en partenariat avec les acteurs culturels dans une perspective structurée et intégrée.

La Ville reconnaît que la vitalité de Laval repose sur le travail des organisations du milieu, les véritables ambassadeurs de l'identité lavalloise. Un plan d'action en loisir culturel appuie cette vitalité.



La DAP répartit ses responsabilités en 4 grandes régies couvrant l'ensemble de ses mandats : patrimoine, arts visuels et développement du milieu et ententes et fonds.

C'est l'équipe de la **régie développement du milieu** qui travaille à l'appui des organismes culturels admis au registre municipal, et ce, qu'ils soient professionnels ou œuvrant dans le secteur du loisir culturel. Les professionnels de cette régie développent et mettent en place des programmes immobiliers qui assurent l'accès aux espaces de pratique ainsi que d'autres, qui offrent un soutien financier et qui ont trait à la promotion. L'équipe est composée d'une agente administrative, d'une agente de soutien aux opérations, de trois coordonnatrices activités et programmes, d'une régisseuse, d'une gestionnaire responsable et d'un chef de division. Une des coordonnatrices et la régisseuse ont également la ré pondance des organismes culturels admis au registre municipal.



Responsabilités et mandat de la régie

Chaque région administrative du Québec possède une **Unité régionale de loisir et de sports (URLS)**. Ces unités sont reconnues et financées par le gouvernement du Québec.

Dans le cas particulier de Laval, c'est la Division art et patrimoine qui a le mandat d'URLS en matière de **loisir culturel** pour la région, mandat qui lui a été confié par le ministère de la Culture et des Communications du Québec. Les professionnels de la régie maintiennent des liens actifs d'échange d'expertise avec le réseau d'experts-conseils du groupe de travail en loisir culturel du réseau URLS.

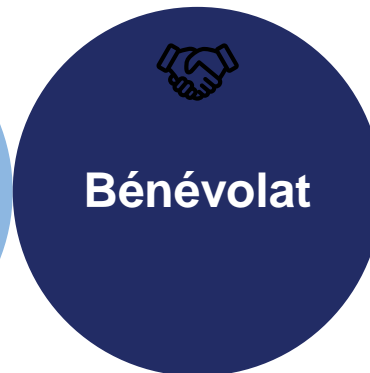
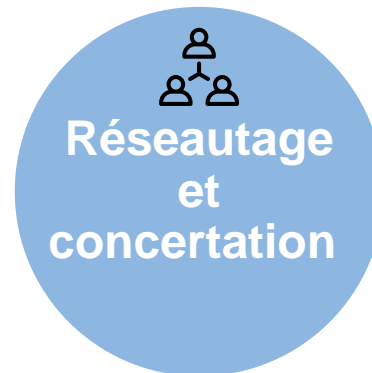
Cette implication assure à la DAP et aux organismes de loisir culturel un positionnement extrarégional qui permet de mettre en perspective les expériences régionales par rapport à celles vécues dans d'autres régions du Québec. Elle offre également l'occasion de développer de bonnes pratiques et un langage commun en matière de loisir culturel, et de réaliser son mandat d'URLS en matière de loisir culturel.

Ce mandat est de favoriser le **développement du loisir culturel** sur son territoire en épaulant les organismes du secteur.

Responsabilités des URLS

Ces **quatre responsabilités** structurantes, déjà pleinement assumées par la DAP, prennent aujourd'hui plus d'envergure avec le réseau panquébécois en loisir culturel des URLS auquel la Ville de Laval participe activement.

Créer des liens durables et dynamiques entre les acteurs de loisir culturel locaux, régionaux et nationaux.



Intégrer, valoriser et reconnaître les citoyens bénévoles actifs dans tout le domaine du loisir culturel.

Outiller les acteurs et les intervenants locaux et régionaux pour une meilleure intégration du loisir culturel dans leur offre de services.



Accompagner et favoriser le développement d'initiatives et de projets significatifs pour le territoire.

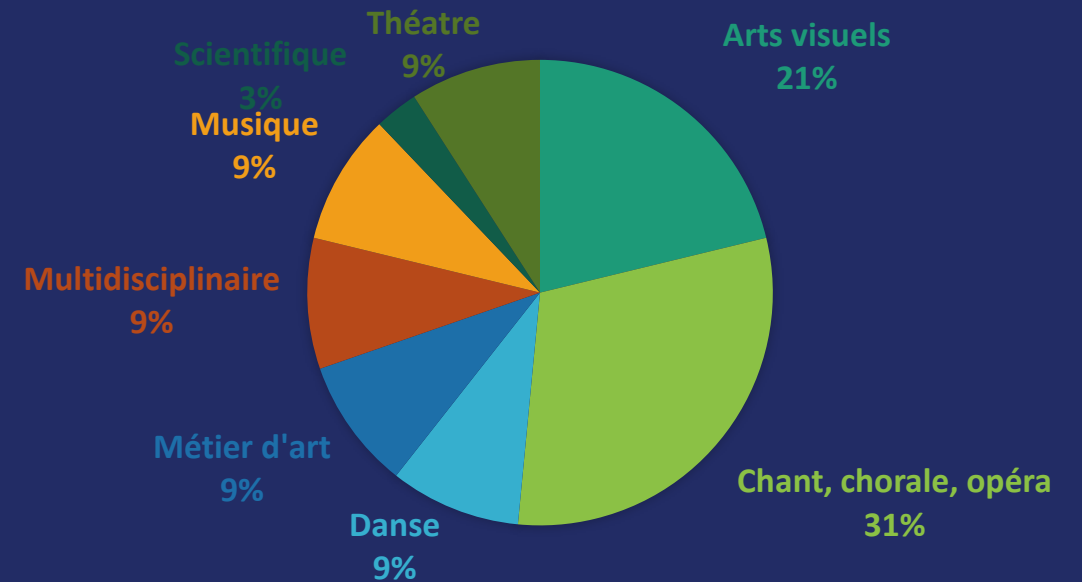
La Division art et patrimoine soutient, en 2023, **34 organismes de loisir culturel** et **30 organismes culturels professionnels** admis au registre municipal.

Les organismes de loisir culturel sont reconnus pour leur offre d'activités de loisir culturel récurrentes aux citoyens lavallois.

Les organismes professionnels sont reconnus par leurs pairs comme étant des diffuseurs, producteurs ou créateurs.

Disciplines

Touchées par les organismes dédiés au loisir culturel



Qu'est-ce que le loisir culturel actif ?



Le loisir culturel actif est essentiel au développement de l'implication citoyenne en culture. Il regroupe les activités culturelles où le participant est actif **sans objectifs précis liés aux résultats**.

En effet, c'est **l'activité récurrente** – ateliers, rencontres, pratiques, etc. – qui est considérée comme étant du loisir culturel actif et non seulement ce qui en résulte : spectacles, expositions, objets d'art, etc.

L'intérêt du participant à pratiquer un loisir culturel actif est souvent multiple, mais le **plaisir** se doit de rester au premier plan de celui-ci. Il s'agit donc d'une pratique qui peut inspirer certains de ses participants à s'intéresser au milieu professionnel culturel – par **la découverte** d'une discipline et de techniques – mais il ne s'agit pas d'un espace dédié à la reconnaissance professionnelle.

On reconnaît le loisir culturel actif par un ensemble d'activités faites dans les secteurs d'intervention de la culture ou des communications, qui sont **pratiquées librement** et qui **favorisent le développement**, la formation, l'expression et la créativité des personnes, de même que l'appréciation des œuvres.

À cette définition source, la région de Laval reconnaît au **loisir scientifique** son appartenance au secteur du loisir culturel actif.

Définition du statut professionnel de l'artiste

Le statut professionnel des artistes et des créateurs du domaine des arts visuels, des métiers d'art ou de la littérature satisfait aux conditions suivantes :

1. Il se déclare artiste professionnel;
2. Il crée des œuvres pour son propre compte;
3. Ses œuvres sont exposées, produites, publiées, représentées en public ou mises en marché par un diffuseur;
4. Il a reçu de ses pairs des témoignages de reconnaissance comme professionnel, par une mention d'honneur, une récompense, un prix, une bourse, une nomination à un jury, la sélection à un salon ou tout autre moyen de même nature.

[* S-32.01 – Loi sur le statut professionnel des artistes des arts visuels, des métiers d'art et de la littérature](#)

Qu'est-ce qui n'est pas le loisir culturel actif ?

Les activités ayant un autre but que celui d'avoir du plaisir ne sont pas considérées comme du loisir culturel :

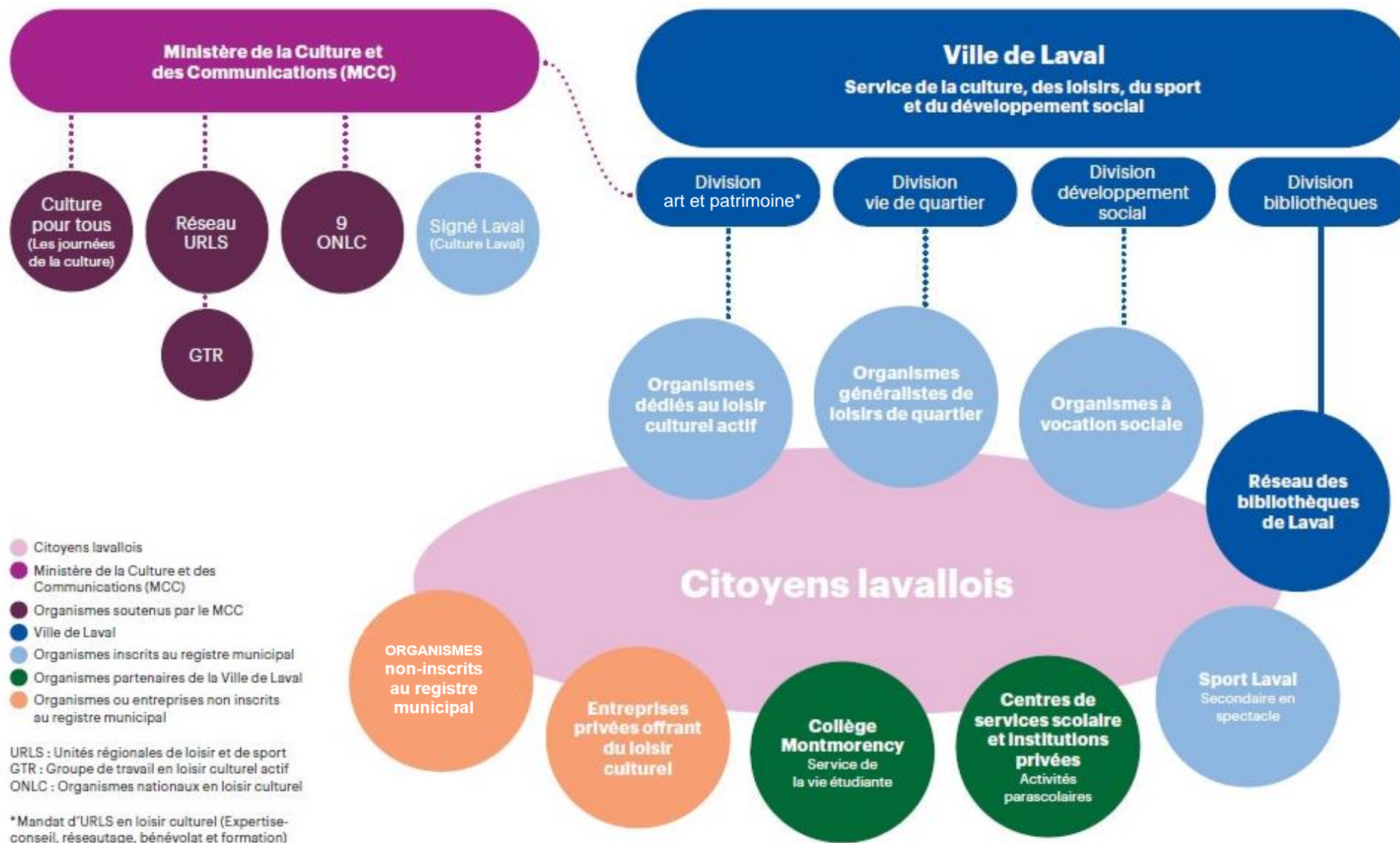
- pratiques professionnelles;
- activités de médiation;
- activités de développement des publics;
- activités ayant des objectifs exclusivement sociaux, environnementaux ou économiques.

Schéma des interrelations entre les acteurs du loisir culturel actif

Ce **Schéma des interrelations entre les acteurs du loisir culturel actif de la région de Laval** offre l'occasion de mieux comprendre la relation qu'entretiennent les acteurs, qui offrent ou qui soutiennent la pratique du loisir culturel actif, avec les citoyens. Il permet de voir la variété des types d'organismes qui offrent du loisir culturel (organismes inscrits au registre municipal, autres entreprises et organismes), l'ensemble des divisions de la Ville qui viennent en soutien au secteur du loisir culturel ou qui ont une offre de loisir culturel comme les bibliothèques, et enfin, tous les organismes soutenus par le ministère de la Culture et des Communications qui viennent appuyer et contribuer à structurer le secteur du loisir culturel actif.

Afin de mieux faciliter la lecture du schéma qui suit, il est recommandé de débiter en haut à gauche avec la section mauve (**ministère de la Culture et des Communications - MCC**), de poursuivre avec la section bleue (**Ville de Laval**), de poursuivre enfin avec les sections bleu pâle (**organismes inscrits au registre municipal**), vertes (**organismes partenaires**) et orange (**organismes non admis**). Le tout dans le sens des aiguilles d'une montre. La description ci-dessous de chaque élément représenté dans le schéma reprend cet ordre.

Légende des acteurs du loisir culturel actif





Au cœur du schéma sont positionnés les **citoyens participants aux activités de loisir culturel actif**. Chaque acteur du secteur est positionné en relation avec le **citoyen**. On observe que certains acteurs, les **organismes** et les **Bibliothèques**, sont en contact direct avec les citoyens, puisqu'ils leur offrent des activités de loisir culturel actif. Tandis que la **Ville** et le **MCC** ne sont pas en contact direct, mais jouent davantage un rôle structurant auprès des organismes.



Le **ministère de la Culture et des Communications (MCC)** agit comme un acteur clé pour le soutien financier d'organismes qui contribuent au développement et à la mobilisation du milieu du loisir culturel actif. Plus spécifiquement, pour la région de Laval, le MCC soutient la **Division art et patrimoine de la Ville** dans ses actions structurantes du milieu du loisir culturel actif à titre d'URLS. Il reconnaît et soutient **Signé Laval* (Culture Laval)** pour son apport structurant au milieu.



Culture pour tous, les **organismes nationaux en loisir culturel (ONLC)** (voir la prochaine diapositive) et les **Unités régionales de loisir et de sport (URLS)** ainsi que son réseau (**RURLS**), soutenus également par le MCC, sont des acteurs essentiels.

Dans le cadre du développement du loisir culturel actif, le réseau des URLS a mis en place un groupe de travail qui réunit des spécialistes du loisir culturel, chacun rattaché à l'une des régions du Québec. Ce groupe de travail a pour mission de favoriser les échanges d'expertise et la concertation dans le secteur du loisir culturel actif.

Les ONLC reconnus par le MCC sont :

[Association des cinémas parallèles du Québec](#)

[Alliance chorale du Québec](#)

[Réseau Québec Folklore](#)

[Arts en mouvement](#)

[Fédération des harmonies et des orchestres symphoniques du Québec](#)

[Fédération québécoise des sociétés de généalogie](#)

[Fédération du théâtre amateur](#)

[Fédération des sociétés d'histoire du Québec](#)

[Réseau intercollégial des activités socioculturelles du Québec](#)

Les **organismes nationaux en loisir culturel (ONLC)** interviennent auprès des organismes de loisir culturel actif sur l'ensemble du territoire du Québec. Ils offrent à leurs membres différents services et une expertise-conseil en lien avec la discipline ou le secteur d'intervention des organismes. Ils développent également avec leurs membres différents types d'activités afin de favoriser le rayonnement et la valorisation du loisir culturel actif. Certains ONLC ont également des activités de valorisation du bénévolat dans le milieu ou encore du soutien financier ponctuel pour leurs membres.



Ville de Laval comprend différents services et divisions qui appuient ou offrent du loisir culturel actif. Le Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social englobe la **Division art et patrimoine** qui soutient les **organismes dédiés au loisir culturel actif**, la **Division vie de quartier et développement social** qui soutiennent des organismes généralistes qui offrent des activités de loisir culturel. Seule la division des **Bibliothèques** offre des activités de loisir culturel directement aux citoyens et ne soutient pas d'organismes.


Les organismes inscrits au registre municipal sont en lien direct avec les **citoyens** avec leurs généreuses offres d'activités. Deux types d'organismes y sont représentés : les **organismes dédiés au loisir culturel actif** qui offre un seul type d'activité disciplinaire (ex. : théâtre, danse, arts visuels, etc.) et les **organismes généralistes de loisir de proximité** qui offrent une brochette d'activités de loisir, dont certaines en loisir culturel actif (ex. : yoga, étude de langue, chant, danse, etc.). Ainsi, la pratique du loisir culturel s'inscrit de façon plurielle notamment par l'entremise d'une programmation diversifiée des organismes communautaires – organismes généralistes – aux citoyens de leur quartier. Ces organismes généralistes déploient une offre de proximité (par quartier) ou destinée à une clientèle précise : petite enfance, adolescent, retraité, aîné ou ayant une limitation fonctionnelle, etc.

En bleu, on retrouve également l'organisme **Sports Laval**, qui est mandataire de la Corporation secondaire en spectacle afin d'assumer la coordination régionale de l'activité. L'équipe de Sport Laval assure donc la mise en place du programme en assurant un accompagnement et une aide à l'encadrement pour les finales locales des écoles secondaires lavalloises et en organisant en partenariat avec le milieu scolaire les finales régionales.



**ORGANISMES
partenaires
de la
Municipalité**

Comme organismes partenaires de la Ville, on retrouve le **Centre de service scolaire de Laval** et le **Collège Montmorency** dans le déploiement de l'offre de services aux citoyens, et notamment en loisir culturel actif via des activités offertes aux enfants, aux adolescents et aux jeunes adultes. Ces organismes sont également des partenaires de la Ville dans le Plan de développement culturel de la région de Laval (PDCRL). Le Centre de service scolaire de Laval déploie et soutient une offre d'activités parascolaires de loisir culturel dans ses écoles primaires et secondaires et le Service de la vie étudiante du Collège Montmorency offre également des activités parascolaires en loisir culturel auprès de ses étudiants. Il est membre de l'ONLC du RIASQ-Réseau intercollégial des activités socioculturelles du Québec.



**ORGANISMES
non-inscrits
au registre
municipal**

En mauve, il existe également des organismes non reconnus, des entreprises ou des travailleurs autonomes qui offrent des activités de pratique du loisir culturel. Cette offre plurielle s'ajoute à l'offre des organismes inscrits au registre et des partenaires de la Ville. À titre indicatif, cette offre inclut des écoles de danse, des centres équestres voués à la voltige (cirque), des personnes qui offrent des cours de piano à domicile, etc.

La Ville de Laval a actualisé sa politique de reconnaissance adoptée en 1995. La **politique d'admissibilité** reflète le souci d'équité et de transparence de la Ville. Elle permet de soutenir avec efficacité ses interventions, d'appuyer les organisations lavalloises ayant des liens avec ses orientations et ses responsabilités en matière de services à la population.



L'inscription au registre municipal permet aux organisations lavalloises d'obtenir le soutien municipal de base suivant :

- 1 Inscription au répertoire des organisations sur le site Web;
- 2 Possibilité d'adhérer au programme d'assurances offert par l'Union des municipalités du Québec;
- 3 Possibilité de s'inscrire aux activités destinées aux bénévoles;
- 4 Accès à une banque d'outils destinée à la gestion d'un organisme à but non lucratif;
- 5 Accès à l'information relative à l'ensemble des programmes de soutien offerts par la Municipalité;
- 6 Désignation d'un professionnel comme répondant municipal auprès de l'organisation.

Politique d'admissibilité au soutien municipal



L'inscription au registre municipal des organisations lavalloises est renouvelable tous les trois ans, dans la mesure où l'organisation se conforme aux exigences de la Ville et fournit la documentation et les informations demandées dans les délais prescrits.

Il est important de mentionner que l'organisation est responsable de la mise à jour de son dossier (changement des administrateurs, mise à jour des règlements généraux, etc.), mais qu'un courriel est envoyé lors de la période triennale de mise à jour.

Renouvellement et résiliation de l'inscription au registre municipal

Répondant municipal



Lors de l'inscription, la Municipalité vous affecte un répondant municipal.

Le répondant est un employé municipal mandaté pour soutenir et accompagner les organismes à travers les différentes ressources proposées.

Votre répondant peut également vous conseiller sur la gouvernance de l'organisme ou vous offrir du soutien dans l'élaboration et la réalisation de vos projets.

Il est votre porte d'entrée des différents services de la Municipalité et un complice de votre développement.

Programme de soutien financier au fonctionnement



Le programme de soutien au fonctionnement permet aux organismes d'obtenir une subvention leur permettant de consolider les interventions ou les services liés à l'accomplissement de leur mission.

Les organismes admissibles à ce programme reçoivent un courriel détaillé les invitant à déposer une demande en fin d'année pour l'année suivante. Cette aide financière est octroyée sur une base annuelle.

Le montant de la subvention accordée à un organisme est évalué en fonction de plusieurs critères, notamment le chiffre d'affaires de l'organisme et le respect des conditions d'admissibilité.

Par exemple, un organisme dont le chiffre d'affaires est inférieur à 20 000 \$ est admissible à une subvention de 800 \$. Un organisme dont le revenu est supérieur à 20 000 \$ pourrait, quant à lui, recevoir une subvention de 800 \$ ou plus.

Les informations sont mises à jour chaque année, sur le site internet de la Ville: [Soutien financier au fonctionnement pour les organismes de loisir culturel](#).

Laval.ca

Ressources en ligne

Divers programmes, ressources, formulaires, outils d'accompagnement et événements de reconnaissance sont disponibles sur le site Web de la Municipalité. Consultez-le régulièrement pour accéder à une multitude d'informations !

SECTION

Activités – Organismes et bénévoles

Informations pour l'ensemble des organismes lavallois : bénévolat, formations, demandes diverses, répertoire, etc.

SECTION

Culture – Artistes et organismes culturels – Soutien aux organismes de loisir culturel

Informations spécifiques aux organismes dédiés de loisir culturel : programme de réservation, soutien promotionnel, soutien financier spécifique, etc.

Nous joindre

Nous joindre

L'adresse courriel de la Division art et patrimoine demeure en tout temps le meilleur moyen de communication. Elle est relevée plusieurs fois par jour.

Votre message sera dirigé vers la personne en mesure de répondre à votre demande.

Les bureaux administratifs sont situés au 1200 boulevard Chomedey.

En raison du mode de travail hybride des employés municipaux, nous vous invitons cependant à **prendre rendez-vous** avant de vous présenter sur place.



artetculture@laval.ca



450 978-6888 poste 4429



1200 boul. Chomedey

Délais pour les demandes

Demande de réservation	Délai à respecter
Demande de réservation ponctuelle durant les heures d'opération d'un site	48 heures ouvrables
Demande de réservation en dehors des heures d'ouverture d'un site	5 jours ouvrables
Prêt de clé/retour de clé	48 heures ouvrables/ sur rendez-vous
Type de requête	Délai à respecter
Paiement de facture/dépôt d'un chèque	48 heures ouvrables/ sur rendez-vous
Demande d'information	48 heures ouvrables
Demande d'événement	6 mois à 3 mois
Demande de prêt de matériel	10 jours ouvrables
Demande de transport	10 jours ouvrables
Demande de service	48 heures ouvrables
Contacter le répondant	48 heures ouvrables